

# Règlement de l'épreuve

## Article 1 :

L'association « A TUDDINCA » organise le Dimanche 04 Juin 2017, la neuvième édition d'A Tuddinca. Cette course est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie junior (année de naissance : 1998-1999).

## Article 2 :

L'inscription à cette course implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

## Article 3 :

A TUDDINCA est une course pédestre, en boucle, disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi- auto suffisance, sur un parcours, en moyenne montagne, de 18 Kms, avec départ et arrivée au bord du lac de TOLLA.

## Article 4 :

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

## Article 5 :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité auprès de la MAAF Assurances. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance individuelle accident. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

## Article 6 :

Chaque concurrent devra fournir lors de l'inscription, soit une licence FFA, UFOLEP, de FF Triathlon FSCF, FSGT ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition. Les Licences FFME ne seront acceptés que pour l'épreuve de randonnée

**Article 7 :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

**Article 8 :**

Le retrait des dossards aura lieu conformément aux informations données par les organisateurs sur le [www.tuddincatrail.com](http://www.tuddincatrail.com).

**Article 9 :**

Le départ de l'épreuve sera donné à 9 h 30.

**Article 10 :**

Le coureur doit prendre en charge une partie de son ravitaillement et courir avec au minimum un bidon ou une réserve en eau, barres ou gels énergétiques. Trois postes de ravitaillements seront à la disposition des coureurs sur le parcours et un à l'arrivée. Ils seront pourvus d'eau, de sucre, de fruits secs, etc...Les ravitaillements sauvages ne sont pas autorisés. Les concurrents ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours. Il sera exigé pour prendre le départ de la course d'avoir un téléphone portable comme moyen d'alerte, ainsi que d'une couverture de survie en plus d'un minimum d'eau de 50cl ou de boisson énergétique de leur choix.

Toute personne en infraction avec ce point du règlement sera mise hors-course.

**Article 11 :**

Des points de contrôles seront placés le long du parcours. Les concurrents doivent se présenter à tous les points de contrôle et à l'arrivée sous peine d'être disqualifiés. En cas d'abandon volontaire ou sur décision du médecin de la course, l'athlète devra remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche.

**Article 12 :**

Les organisateurs se réservent le droit de donner un temps imparti à l'épreuve. L'utilisation de bâtons de marche est autorisée, mais interdite lors du départ, l'utilisation d'écouteurs est formellement interdite.

**Article 13 :**

Les concurrents se doivent secours et entraide.

**Article 14 :**

La remise des prix se fera une fois le dernier concurrent arrivé. Les trois premiers au scratch et de chaque catégorie, hommes et femmes seront récompensés. Il sera procédé à un classement par équipe de 3 coureurs minimum appartenant au même club. Un buffet sera offert à tous les participants ainsi qu'aux accompagnateurs.

**Article 15 :**

Le montant de l'inscription est fixé à 20 euros pour A Tuddinca et à 15 euros pour l'épreuve Rando découverte. Les inscriptions se feront conformément aux informations données par les organisateurs sur le [www.tuddincatrail.com](http://www.tuddincatrail.com). L'inscription est considérée comme ferme et définitive. Aucun remboursement ni transfert d'inscription ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

**Article 16 :**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.